

# PROJET DE REMÉANDRAGE DU COURS D'EAU DE LA VEYRE

**Objet :** Présentation du projet de reméandrage de la Veyre sur le site de Pontavat (amont du lac d'Aydat)  
**Date :** Vendredi 3 octobre 2008  
**Lieu :** Aydat et Saulzet le Froid (63)  
**Organisme(s) :** Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre (63)  
**Renseignements :** Aurélien MATHEVON - Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre



## Personnes présentes :

Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre (SMVV)	Aurélien MATHEVON, Dominique PORTALIER, Maël BERGER, Stéphanie LESAGE
Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon (SIGAL)	Guillaume PONSONNAILLE, Cécilia BELLANGER
Contrat rivière Rhins-Rhodon-Trambouzan	Jean-Charles DREVET
Communauté de communes du Pays d'Olliergues - CRE Dore Moyenne	Benoît GAUTHIER
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA)	Romain LEGRAND, Vincent LEGE
Association de pêche du Lac d'Aydat	Jacques CHARBONNIER (Président)
ONEMA - Auvergne-Limousin	Alain BONNET
Mairie Aydat	René SAVIGNAT
FDAAPPMA du Puy-de-Dôme	Luc BORTOLI
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Catherine TONY
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	Nadège GUIMARD
DIREN Auvergne	Dominique BARTHÉLEMY
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Fany CHAILLOU

## Présentation du projet de reméandrage de la Veyre

→ **Objectif de la rencontre** : faire connaître le projet et préciser, grâce aux avis recueillis sur le terrain, les étapes et les procédures à suivre afin de réaliser ce projet.

→ **Déroulement de la visite** :

- Présentation rapide du Contrat de Rivière « Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat » signé depuis 2005 pour une durée initiale de 5 ans.
- Discussion rapide sur le projet de roselière à l'entrée du Lac d'Aydat, projet complémentaire à celui du reméandrage de la Veyre.
- Présentation du site du projet sur la base de documents cartographiques (voir ci-dessous).
- Détail du découpage parcellaire avec une présentation du cadastre (voir ci-dessous).
- Point sur l'avancement de la démarche par le SMVV : contacts par courrier avec les propriétaires afin notamment de dresser la liste des exploitants concernés avec lesquels la discussion a commencé.
- Visite des parcelles pour constater les « restes » de méandres de l'ancien tracé de la Veyre avant remembrement.
- Discussion sur l'ouvrage infranchissable du bief en amont du site du projet.

→ **Historique** :

Suite au remembrement des années 1958-1960 et afin d'optimiser l'occupation des sols, le cours d'eau a subi un recalibrage (rectification). Ainsi, les méandres naturels de la Veyre ont disparu pour laisser place à des terrains agricoles beaucoup plus rectilignes et surtout moins humides, augmentant ainsi la surface exploitable.

→ **Caractéristiques techniques du projet à l'heure actuelle** :

Il est important de noter que ce projet de reméandrage de la Veyre est inscrit au programme définitif du contrat de rivière « Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat » co-signé en mai 2005 par tous les partenaires techniques et financiers. Il fait partie du volet B-I.1.1 « Restauration du milieu / Aménagement du lit et des berges » du contrat de rivière.

Les principaux enjeux de ce reméandrage sont la qualité de l'eau, la protection des biens et des personnes, le comblement du Lac d'Aydat et la gestion piscicole.

Pour la réalisation des travaux, la priorité est aujourd'hui donnée au tronçon :

[en amont, de la prise d'eau donnant naissance à un bief - en aval, jusqu'à l'endroit où la rivière fait aujourd'hui quasiment un angle droit]. C'est le tronçon sur lequel sont encore présents d'importants signes de l'ancien tracé du cours d'eau. On retrouve facilement les méandres et des restes de ripisylve. De plus, les terrains adjacents

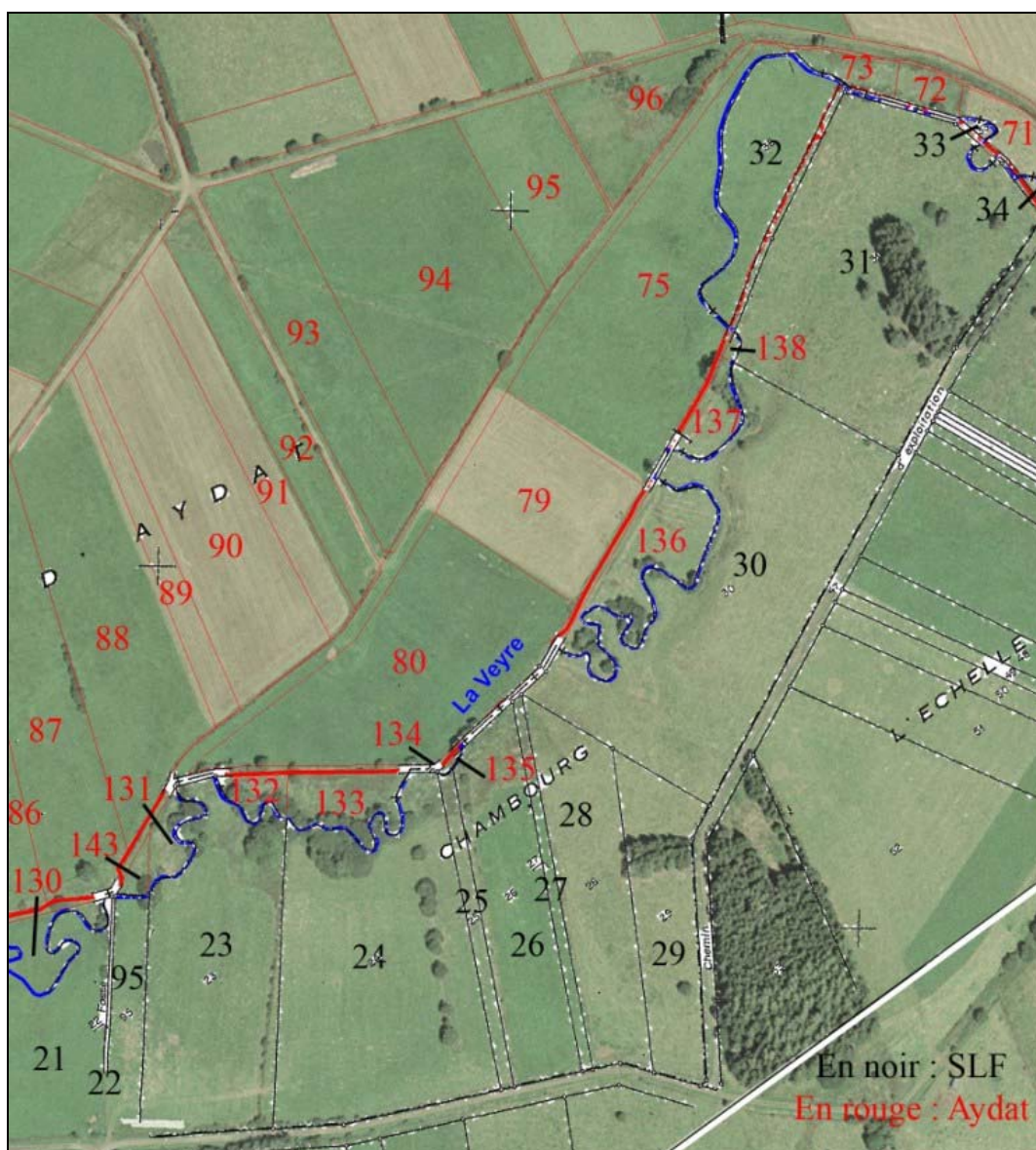
sont relativement humides et dotés d'une flore adaptée. Ce sont en outre des terrains agricoles qui paraissent peu valorisables.

Les autres tronçons en amont et en aval semblent plus difficilement aménageables car l'exploitation agricole est aujourd'hui effective, l'ancien lit a été comblé et les boisements de berge arrachés. Des travaux de plus grande envergure pourraient être engagés dans un second temps.

	Avant remembrement	Après remembrement
Linéaire de la Veyre sur le secteur concerné	1000 m	600 m

La répartition des parcelles par communes (secteur concerné aujourd'hui) :

	Saulzet le Froid	Aydat
Nombre de parcelles	10	13



Découpage parcellaire cadastral du secteur concerné sur les deux communes ;  
(Source : SMVV)

## Relevé des principaux points abordés :

---

De nombreuses idées ont été proposées par les personnes présentes. Le SMVV tient ainsi à remercier tous les participants pour la richesse des échanges qui a permis d'avancer sur ce projet.

L'absence de la mairie de Saulzet-le-Froid a été très regrettée par les participants.

### → Propositions concernant la démarche à suivre par le SMVV :

En amont de la définition du projet, le SMVV s'est interrogé sur le besoin ou non de faire appel à un maître d'œuvre. Jusqu'alors, les lots de travaux conduits par le SMVV ont été définis directement par le technicien de rivières (avec l'aide du rendu de l'étude préalable menée par le bureau d'études Silène Biotec lors de la phase de rédaction du Contrat de Rivière).

Pour ce projet de reméandrage, un marché de maîtrise d'œuvre ne semble pas nécessaire. En revanche, il est proposé que le SMVV fasse appel à un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Cet AMO permettra d'accompagner le SMVV :

- ◆ pour mettre en œuvre les démarches préalables aux travaux (relevés topographiques, démarches administratives préalables nécessaires : dossier loi sur l'eau, etc.),
- ◆ pour définir les caractéristiques techniques des travaux nécessaires à la réalisation du projet,
- ◆ pour élaborer un protocole de suivi des travaux.

La réalisation du projet conduira à ce que les parcelles attenantes au nouveau tracé de la Veyre puissent être temporairement inondées. Il est ainsi souligné qu'il sera difficile de trouver un accord sur le long terme avec la profession agricole exploitante. Il est donc préférable que le SMVV trouve le moyen de « disposer » des terrains nécessaires.

Sans envisager l'achat de parcelles sur le site (démarche lourde et coûteuse), il est proposé de procéder à des échanges de parcelles entre les propriétaires et la mairie d'Aydat. La mairie d'Aydat propose de rechercher des parcelles (communales ou sectionnelles) à proposer pour ces échanges parcellaires. Cette démarche pourrait aussi concerner la mairie de Saulzet-le-Froid qu'il conviendra de solliciter.

Ainsi, par convention avec la (ou les) mairie(s), le SMVV pourrait intervenir sur le site librement et de façon progressive dans le temps (possibilité de réserver une zone de divagation pour le cours d'eau, revégétalisation progressive des berges si besoin, etc.). La possibilité de tracer un nouveau lit sans nécessairement respecter rigoureusement l'ancien lit (qui faisait la séparation communale) est soulevée. Le nouveau tracé pourrait par exemple se situer uniquement en rive droite du tracé actuel.

La DDAF confirme que la définition d'un nouveau tracé ne posera pas de problème.

Il est indiqué qu'il s'agira de préciser le statut du droit d'eau sur le bief présent sur le site avant de débiter l'aménagement. Si la prise d'eau est maintenue lors des travaux, il conviendra de rendre l'ouvrage en amont franchissable.

→ **Financement du projet :**

Pour ce projet, le SMVV pourra bénéficier des subventions de la part de :

- ◆ la DIREN Auvergne qui se propose de financer le projet, les études préalables, le rachat éventuel de parcelles, les travaux, etc. Une demande prévisionnelle de subvention devra être adressée par le SMVV avant fin 2008, sans devis estimatif précis.
- ◆ l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui précise que le taux de subvention qui sera appliqué sera de 40 % (possibilité de bénéficier ainsi du taux plus avantageux pour les « têtes de bassin versant » sur la totalité du projet),
- ◆ le Conseil Général du Puy de Dôme (63) et le Conseil Régional d'Auvergne qui ont d'ores et déjà été sollicités par le SMVV mais non représentés lors de la visite de terrain.

→ **Idées - conseils :**

- ◆ Se rapprocher à nouveau du Contrat de Rivière Drugeon (dans le Doubs) qui a réalisé des travaux de reméandrage,
- ◆ Se procurer auprès du CRE Dore Moyenne un ouvrage du CEMAGREF utile pour les démarches du SMVV,

Le SMVV propose de tenir informés toutes les personnes sollicitées pour cette visite de l'avancement de la démarche.

**Les enjeux :**

---

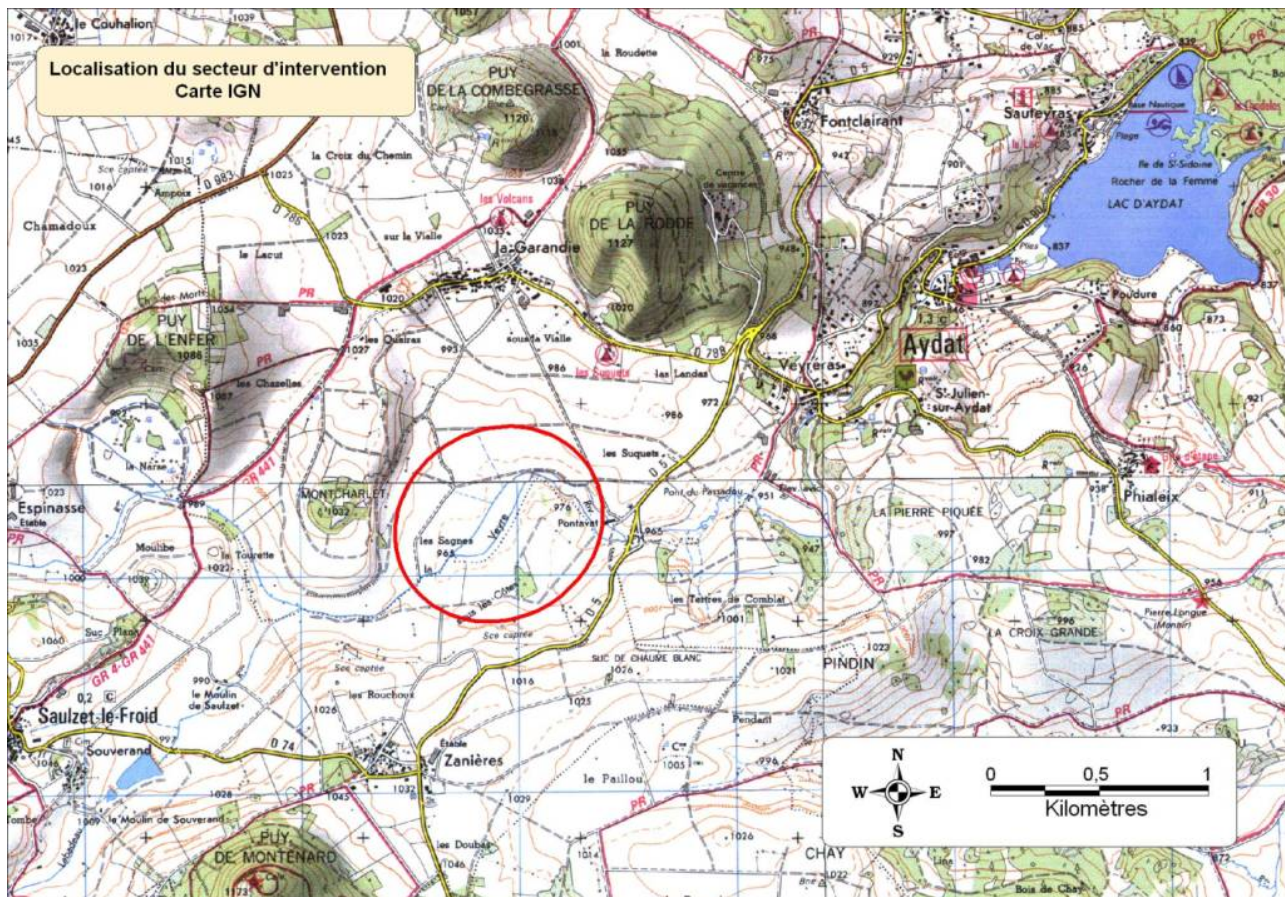
- ◆ restauration d'une partie des fonctionnalités naturelles du cours d'eau.

**L'utilité de cette pêche au cas pratique :**

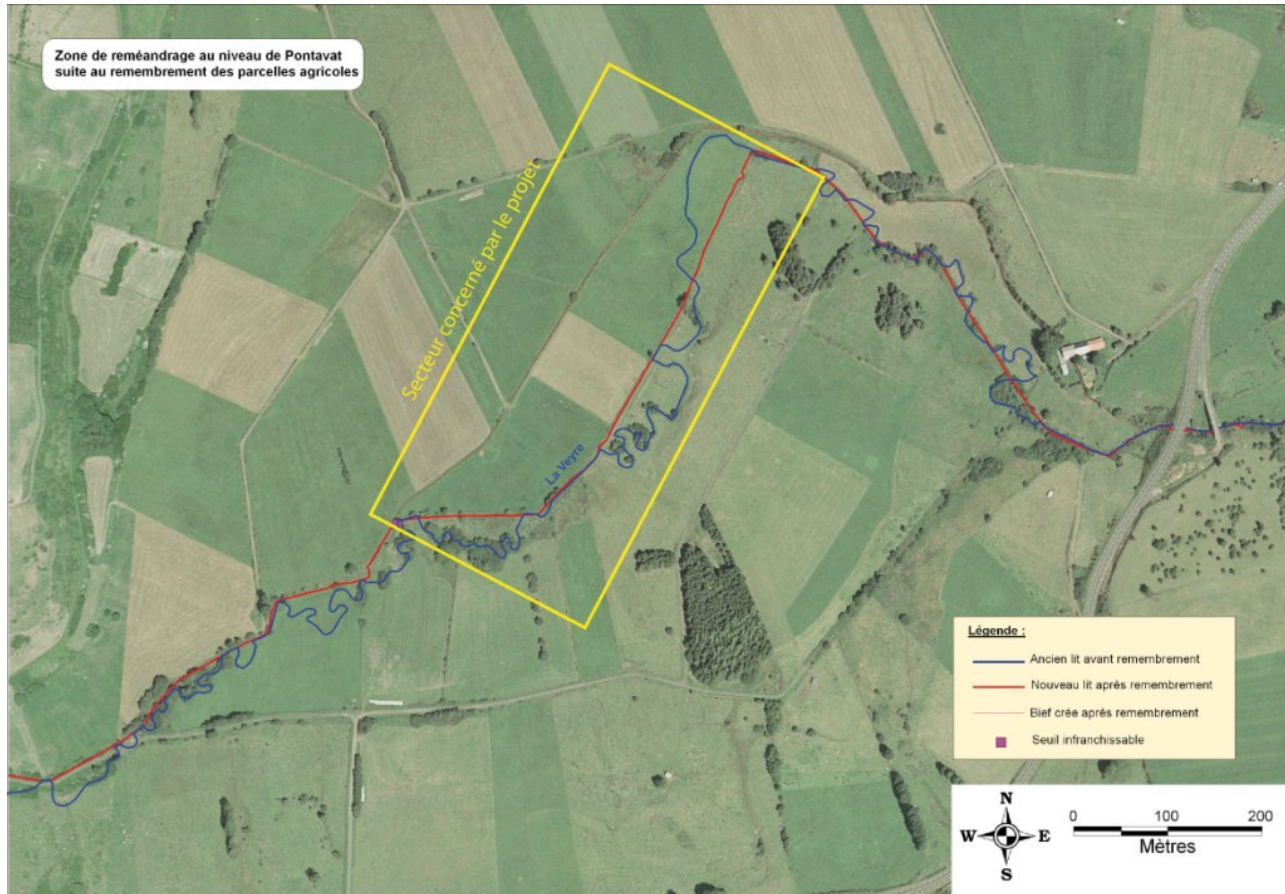
---

- ◆ faire connaître le projet aux autres techniciens de rivières ainsi qu'aux acteurs locaux et aux partenaires financiers,
- ◆ des échanges entre gestionnaires de milieux aquatiques, partenaires techniques et financiers et acteurs locaux, notamment sur les possibilités d'intervention en terme de restauration des milieux aquatiques.

## Localisation du secteur d'intervention :



(Source : SMVV)



(Source : SMVV)

## Contacts :

---

**Aurélien MATHEVON**, Technicien de rivières  
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre  
Place du 8 Mai - 63450 SAINT SATURNIN  
Tel : 04 73 39 04 68 - Fax : 04 73 39 36 12  
Mél : [vallee.veyre@yahoo.fr](mailto:vallee.veyre@yahoo.fr)  
Site web : [www.smvv.fr](http://www.smvv.fr)

**Nicolas VALÉ**, Chargé de mission  
Association Rivière Rhône Alpes  
7 rue Alphonse Terray - 38000 GRENOBLE  
Tel : 04 76 70 43 47  
Mél : [arra@riviererhonealpes.org](mailto:arra@riviererhonealpes.org)

## Pour en savoir plus :

---

Site web du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre : [www.smvv.fr](http://www.smvv.fr)  
Le guide de sensibilisation du SMVV intitulé "*Ces milieux où coulent nos rivières...*" :  
[www.smvv.fr/guide.htm](http://www.smvv.fr/guide.htm)